

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**  
**Syndicat intercommunal d'énergie**  
**du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 21 JUIN 2023**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 28 avril 2023

**PRESENTS : (11 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)**

Mesdames Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON, Patrick NECTOUX.

**ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

**VOTE :**

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°15

**Objet : Transferts de compétence « chaufferie bois » Faverney - Frotey les Vesoul - Lure**

Monsieur le Président présente les demandes :

- de la commune de Faverney qui, par délibération du 15 mai 2023, a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destinée à desservir le gymnase, la salle des fêtes, le cinéma, la gendarmerie et ses logements, le collège, une partie de l'ancien groupe scolaire, la micro crèche.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 500 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

- de la commune de Frotey-les-Vesoul qui, par délibération du 28 mars 2023, a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destinée à desservir le gymnase, la salle des fêtes, église, la maison des associations, mairie, vestiaires, l'école primaire-maternelle-périscolaire, la micro crèche les bâtiments AHSSEA et bâtiments ADMR.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 600 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230621-DEL15BU21

- de la commune de Lure qui a demandé un transfert de la compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destinée à desservir le lycée, la résidence Henri Courtois, l'ADAPEI, la MAS de la Mosaique, les groupes scolaires Macé et Ferry, les gymnases Brosset et Trahin, le centre aquatique et le nouveau gymnase.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 4 800 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La commission « Economies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 14 juin 2023 a émis un avis favorable à ces transferts.

Il sera proposé au prochain comité syndical d'accepter ce transfert.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **EMET** un avis favorable à ces 3 transferts de compétences qui seront débattus au comité syndical, étant précisé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

Jean-Marc JAVILLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230621-DEL IB15BU21